

LE PLAN D'ÉPARGNE RETRAITE (PER)

**IL SE DÉCLINE SOUS 3 FORMES :
UN PER INDIVIDUEL, ET DEUX PER
D'ENTREPRISE.**

Le PER est un dispositif d'épargne à long terme issu de la réforme de l'épargne retraite prévue par la loi du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises dite loi Pacte. Disposant de caractéristiques harmonisées par rapport aux anciens produits, il permet d'accumuler une épargne pour compléter ses revenus au moment de la retraite, sous forme de rente ou de capital, selon le choix de l'épargnant au moment du déblocage du plan.

Dans sa version individuelle, le PER peut prendre la forme d'un contrat d'assurance-vie, ou d'un compte-titres associé à un compte-esèces.

Avec la création du PER (Plan Epargne Retraite) le gouvernement a cherché à simplifier et optimiser les différents dispositifs d'épargne retraite existante.

**Préparez votre retraite
avec sérénité,
perspicacité et
bénéficiez d'un cadre
fiscal avantageux.**

Vous pouvez ouvrir un PER
auprès de votre intermédiaire
MV PATRIMOINE.



**CONTACTEZ NOS EXPERTS POUR
REPENDRE A VOS DEMANDENT ET
REALISER VOS ATTENTES.**



04 76 63 83 83
WWW.MV PATRIMOINE.FR